

Formation spécialisée du comité social d'administration Forêt Agriculture du 5 mai 2026

Monsieur le Président, Mesdames les représentantes et Messieurs les représentants de l'administration, chères et chers collègues,

Le monde agricole essuie des **crises successives, les SEA écopent** :

- aléas climatiques récurrents (plusieurs par an), et d'ampleur majeure comme les pluies et inondations de début 2026 sur le tiers ouest du territoire métropolitain,
- crises sanitaires, MHE en 2024, FCO et DNC en 2025, grippe aviaire,
- baisse des rendements et des prix : aides conjoncturelles, Fonds d'Urgences Céréales Protéagineux, Remboursement des commissions de garanties de prêts, production de noisettes,
- crises internationales et ses conséquences économiques sur les prix des carburants et intrants, et les échanges commerciaux.

La ministre Annie GENEVARD, tente d'y répondre et demande aux agents de s'engager dans la mise en œuvre instantanée des procédures comme les aides DNC avec une instruction ministérielle le vendredi 19 décembre 2025 pour une fin de dépôt des dossiers fin janvier 2026 et un paiement dans la foulée. Tout cela, pour annoncer une rallonge d'enveloppe, début 2026. Tout cela, contraint par le vote tardif du budget de l'État et l'injonction contradictoire pour les services de faire plus avec moins.

La liste serait longue des dispositifs qui placent les agents en porte-à-faux. Nous ne citerons que les "meilleurs" :

- La mise en œuvre de l'assurance multirisque climatique a engagé 25% des exploitants vers l'assurance. L'état a prolongé le régime dérogatoire de l'Indemnisation de Solidarité Nationale sur les pertes de récolte, en abaissant les seuils d'intervention. La récurrence des aléas climatiques contraint la DGPE à augmenter la fréquence des instances nationales (CODAR et CNGRA). Les agents sont face à des entreprises en difficulté. Nos collègues traitent des dossiers pour verser des aides dont le montant, de plus en plus faible, les met en difficulté face aux usagers du service public que sont les agriculteurs.
- L'ambition de la simplification administrative, louable à première vue, s'illustre dans la mise en place du guichet unique de la haie. Les collègues en charge de l'agriculture et de la forêt, dont nous tenons la formation spécialisée aujourd'hui, sont face à une "usine à gaz" qui ne répond pas aux espérances des agents ni à celles du monde agricole.

Cette semaine, c'est la **loi d'urgence agricole qui mobilise Madame la ministre**, "une loi pour les agriculteurs portant des solutions concrètes à des difficultés concrètes". Qu'en est-il des solutions concrètes pour les agents, qui souffrent au quotidien de ne pas être soutenus, ni défendus ? Ils doivent mettre en œuvre des politiques décidées dans l'urgence, pour des paiements à réaliser dans des délais contraints, comme dans l'exemple cité précédemment.



Nous, agents du MAASA, sommes soumis à une forte pression.

Quelles seront les dotations en effectifs pour la mise en œuvre de cette loi ? En moyens financiers ?

La solution sera-t-elle, une fois de plus, de faire plus avec moins ?

Car les **moyens humains**, ne sont pas pérennes. Aucun poste de fonctionnaires, des crédits pour l'embauche temporaire d'agents en Contrat à Durée Déterminée. Le paiement des agents contractuels est semé d'embûches. **FO agriculture** constate toujours de nombreux manquements. Malgré une information transmise très en amont, les contrats sont signés très tardivement. Ainsi, les contractuels ne sont pas payés le premier mois, voire, même le deuxième, et ne bénéficient, au mieux, que d'une avance. Cela entraîne des désistements ou un manque de candidatures en raison de cette situation récurrente, d'autant que **FO agriculture condamne, une fois de plus**, le recours à des contractuels en lieu et place de titulaires.

FO agriculture demande à la ministre de se doter des moyens de ses ambitions avec l'arrivée de collègues titulaires formés et rémunérés correctement afin de sécuriser leur parcours professionnel et leur engagement.

Sur l'**ordre du jour** de cette formation spécialisée :

FO agriculture salue le travail effectué pour le parcours qualifiant des SEA. Travail que FO agriculture **avait demandé**. Notez, au passage, que **FO agriculture** sait témoigner, quand cela est justifié, sa reconnaissance et encourager les efforts du ministère.

FO agriculture rappelle, comme lors de la précédente formation spécialisée, que ce parcours qualifiant ne saurait remplacer la formation initiale suivie à l'INFOMA pour les TSMA nouvellement recrutés. Au cours du déroulé de l'ordre du jour nous demanderons l'ajout de formation dans le parcours qualifiant en SEA : aides FAM et préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers. Ceci conduit **FO agriculture** à demander, à nouveau, un travail sur le métier des forestiers.

Nous vous remercions de votre attention et demeurons à votre écoute.

Secrétariat FO Agriculture
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel. : 01 49 55 40 04 / 52 84
Mél : foagriculture@agriculture.gouv.fr

Secrétaire général FO Agriculture
78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP
Tel. : 06 08 75 86 68
Mél : stephane.touzet@cher.gouv.fr

<https://fo-agriculture.fr/>